

JEMT FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 5 363 000 Euros
Siège social : 169 Rue de la Forêt, VALENCE (26000)
RCS ROMANS 910 954 965

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2026

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 190 760Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	190 759,64 Euros
A la réserve légale	9 537,98 Euros
Le solde soit la somme de	181 221,66 Euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 688 115,06 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 6 087 331,63 Euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président



Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*36, rue Jean Jullien-Davin
CS 90105
26904 VALENCE Cedex 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

JEMT FINANCE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 363 000 euros
169 Rue de la Forêt
26000 VALENCE
RCS ROMANS 910 954 965

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associé unique de la société JEMT FINANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JEMT FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 17 juin 2026.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				85,24		88,99
Participations	5 365 095		5 365 095		5 365 095	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 365 095		5 365 095	85,24	5 365 095	88,99
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				14,76		10,96
Autres créances	1 610		1 610		657	
Groupe et associés	927 479		927 479		660 249	
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités					2 868	0,05
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	929 088		929 088	14,76	663 774	11,01
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	6 294 183		6 294 183	100	6 028 869	100
(2) Dont à moins d'un an 929 088						



BILAN PASSIF

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 5 363 000)	5 363 000	85,21	5 363 000	88,96
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		8,48		5,02
Réserve légale	26 679		15 139	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	506 893		287 641	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	190 760	3,03	230 792	3,83
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	6 087 332	96,71	5 896 572	97,81
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	388	0,01		
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	826	0,01	672	0,01
Fournisseurs, factures non parvenues	3 345	0,05	2 611	0,04
Groupe et associés	161 729	2,57	106 473	1,77
Dettes fiscales et sociales	40 563	0,64	22 542	0,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	206 852	3,29	132 297	2,19
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	6 294 183	100	6 028 869	100

(1) Dont à moins d'un an

204 722



COMPTE DE RÉSULTAT

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	270 000	243 000	27 000	11,11
Montant net du chiffre d'affaires	270 000	243 000	27 000	11,11
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	2	1	1	202,74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	270 002	243 001	27 001	11,11
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	11 566	7 552	4 014	53,15
Impôts, taxes et versements assimilés	2 884	1 596	1 287	80,63
Salaires	150 000	142 500	7 500	5,26
Cotisations sociales	61 964	58 574	3 390	5,79
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	1			56,52
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	226 415	210 223	16 191	7,70
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	43 587	32 777	10 810	32,98
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	144 000	171 661	-27 661	-16,11
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	37 324	40 266	-2 942	-7,31
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	181 324	211 928	-30 603	-14,44



COMPTE DE RÉSULTAT

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 537	84	1 453	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 537	84	1 453	
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	179 787	211 844	-32 057	-15,13
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	223 375	244 621	-21 247	-8,69
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	32 615	13 829	18 786	135,84
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	451 326	454 928	-3 602	-0,79
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	260 567	224 136	36 431	16,25
BÉNÉFICE OU PERTE	190 760	230 792	-40 033	-17,35



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 6 294 183,43 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 190 759,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/04/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Mise en oeuvre de la modernisation des états financiers au 01.01.2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLERAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immoys début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilsations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	5 365 095,00		
TOTAL	5 365 095,00		
TOTAL GENERAL	5 365 095,00		

	Diminution		Valeur brute des immoys fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilsations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			5 365 095,00	
TOTAL			5 365 095,00	
TOTAL GENERAL			5 365 095,00	



FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (5) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)

SC TEEM - 275 Chemin de Galimbet 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE - 979035490	-43 186,82	60,00	600,00	600,00	57 987,00		15 124,52	-2 479,55	
FOREST 26 - 275 CHEMIN DU GALIMBET 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE - 919661652	80 286,34	74,75	1 495,00	1 495,00	98 387,00		121 844,00	78 286,34	29 380,17
GAG - 275 CHEMIN DU GALIMBET 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE - 502728041	75 130,09	95,00	95 000,00	95 000,00			66 285,00	41 569,69	
EQUIPEMENT PEINTURE SERVICVE - 169 rue de la Forêt 26000 VALENCE - 488327120	6 867 728,00	78,12	4 659 020,00	4 659 020,00	409 425,70		15 427 789,00	926 399,00	144 620,00
4M - 275 CHEMIN DU GALIMBET 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE - 488384256	357 920,80	99,68	600 000,00	600 000,00			71 386,20	60 024,73	
ASALUTE - 275 CHEMIN DU GALIMBET 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE - 842715229	-92 873,27	89,80	8 980,00	8 980,00	361 678,67			-38 807,67	
A. TOTAL DES FILIALES			5 365 095,00	5 365 095,00	927 478,37				174 000,17

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».



FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
Filiales et participations									
			Brute	Nette					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».



ETAT DES CRÉANCES

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Taxe sur la valeur ajoutée	692,02	692,02	
Groupe et associés (2)	927 478,62	927 478,62	
Débiteurs divers	917,79	917,79	
TOTAL	929 088,43	929 088,43	



CAPITAL SOCIAL

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 363 000,00	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 363 000,00	1,00



ETAT DU TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Origines	
Résultat de l'exercice précédent	230 792,20
TOTAL	230 792,20
Affectations	
Affectations aux réserves : réserves légales	11 539,60
Affectations aux réserves : autres réserves	219 252,60
TOTAL	230 792,20



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	388,45	388,45		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 170,48	4 170,48		
Personnel et comptes rattachés	7 779,80	7 779,80		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 899,23	7 899,23		
Impôts sur les bénéfices	18 787,00	18 787,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 360,00	3 360,00		
Autres impôts et taxes assimilées	607,46	607,46		
Groupes et associés (2)	161 729,38	161 729,38		
TOTAL	204 721,80	204 721,80		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 344,87
Dettes fiscales et sociales	607,46
TOTAL	3 990,89



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

M. RICOTE NICANOR
36 Rue Jean Jullien-Davin
26000 VALENCE

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	2 854,00	4 126,00
TOTAL	2 854,00	4 126,00

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SAS JEMT FINANCE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		169 RUE DE LA FORET		26000 VALENCE	
SIRET		9 1 0 9 5 4 9 6 5 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 5	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	5 365 095	042	5 365 095
	Total I (5)	044	5 365 095	048	5 365 095
ACIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068		070	
		072	929 088	074	929 088
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084		086	
	Total II	096	929 088	098	929 088
	Total général (I + II)	110	6 294 183	112	6 294 183
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 363 000		
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	26 679		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	506 893		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	190 760		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	6 087 332		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	388		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	4 170		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 3 360)	172	40 563		
	Comptes courants d'associés	173	161 729		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	206 852		
Total général (I + II + III)				180 6 294 183	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	927 479	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
LE PRESIDENT

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JEMT FINANCE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons	215		214		
			services *	intracommunautaires	217		218	270 000	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	270 002	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	11 566
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243 1 252)						244	2 884
	Rémunérations du personnel*							250	150 000
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant 380)						252	61 964
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)						254	
	Dotations aux dépréciations							256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262	1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	226 415	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	43 587	
Produits financiers (III) 280 181 324							294	1 537	
Charges financières (V)							290		
Produits exceptionnels (IV)							300		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			}	306	32 615	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				310	190 760	
Impôt sur les bénéfices* (VII)							314		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							312	190 760	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							316		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						318		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						322		
	Provisions non déductibles*						324	32 615	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						330	70 631	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	70 631	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989					
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
BUD (44 sexdecies)	992								
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		146 546	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648			
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641			
	Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	147 460
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370	147 460	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE COMPTABLE

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
LE PRESIDENT



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 6 294 183,43 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 190 759,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/04/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Mise en oeuvre de la modernisation des états financiers au 01.01.2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	5 365 095,00		
TOTAL	5 365 095,00		
TOTAL GENERAL	5 365 095,00		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			5 365 095,00	
TOTAL			5 365 095,00	
TOTAL GENERAL			5 365 095,00	



FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1) SC TEEM - 275 Chemin de Galimbet 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE - 979035490 FOREST 26 - 275 CHEMIN DU GALIMBET 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE - 919661652 GAG - 275 CHEMIN DU GALIMBET 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE - 502728041 EQUIPEMENT PEINTURE SERVTCVE - 169 rue de la Forêt 26000 VALENCE - 488327120 4M - 275 CHEMIN DU GALIMBET 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE - 488384256 ASALUTE - 275 CHEMIN DU GALIMBET 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE - 842715229	-43 186,82	60,00	600,00	600,00	57 987,00		15 124,52	-2 479,55	
	80 286,34	74,75	1 495,00	1 495,00	98 387,00		121 844,00	78 286,34	29 380,17
	75 130,09	95,00	95 000,00	95 000,00			66 285,00	41 569,69	
	6 867 728,00	78,12	4 659 020,00	4 659 020,00	409 425,70		15 427 789,00	926 399,00	144 620,00
	357 920,80	99,68	600 000,00	600 000,00			71 386,20	60 024,73	
	-92 873,27	89,80	8 980,00	8 980,00	361 678,67			-38 807,67	
A. TOTAL DES FILIALES			5 365 095,00	5 365 095,00	927 478,37				174 000,17

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».



FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (b) (1)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Informations financières									
Filiales et participations									

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».



ETAT DES CRÉANCES

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Taxe sur la valeur ajoutée	692,02	692,02	
Groupe et associés (2)	927 478,62	927 478,62	
Débiteurs divers	917,79	917,79	
TOTAL	929 088,43	929 088,43	



CAPITAL SOCIAL

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 363 000,00	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 363 000,00	1,00



ETAT DU TABLEAU D'AFFECTIONATION DU RÉSULTAT

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Origines	
Résultat de l'exercice précédent	230 792,20
TOTAL	230 792,20
Affectations	
Affectations aux réserves : réserves légales	11 539,60
Affectations aux réserves : autres réserves	219 252,60
TOTAL	230 792,20



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	388,45	388,45		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 170,48	4 170,48		
Personnel et comptes rattachés	7 779,80	7 779,80		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 899,23	7 899,23		
Impôts sur les bénéfices	18 787,00	18 787,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 360,00	3 360,00		
Autres impôts et taxes assimilées	607,46	607,46		
Groupes et associés (2)	161 729,38	161 729,38		
TOTAL	204 721,80	204 721,80		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 344,87
Dettes fiscales et sociales	607,46
TOTAL	3 990,89



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SARL BLONDIN LEHEMBRE MAUD

SAS JEMT FINANCE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

M. RICOTE NICANOR

36 Rue Jean Jullien-Davin

26000 VALENCE

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	2 854,00	4 126,00
TOTAL	2 854,00	4 126,00